

Page spéciale d'information sur le centre d'enfouissement Chèze-PAPREC

Pourquoi cette page spéciale ?

Sensible aux préoccupations actuelles, nous pensons important de créer cette nouvelle page sur notre site Internet réservée aux questions que chacun se pose.

Cette page sera régulièrement actualisée suite à nos actions et aux nouvelles informations.

Le problème des odeurs :

- Une torchère supplémentaire sera opérationnelle dans les prochaines semaines. Plus de gaz sera brûlé ce qui doit entraîner normalement une diminution des odeurs. La DREAL (Direction Régionale Environnement, Aménagement et Logement) a donné son accord pour cette installation.
- Couverture totale de la zone active actuelle. Deux moyens aujourd'hui : couverture épaisse en terre pour la zone horizontale et couverture par une bâche pour les zones de talus, dès la semaine prochaine, 24 mars (semaine 13). Cette mesure a pour but de contrôler les émanations « sauvages » non captées par les puits d'aspiration.
- Les résultats des analyses des prélèvements d'air (8 jours chez 5 particuliers) seront bientôt connus. Nous les publierons : vous aurez ainsi les éléments de base pour connaître leur éventuelle toxicité.

Le problème de la boue sur la route par temps de pluie :

Lorsque deux camions se croisent sur la route ils sont obligés d'empiéter sur l'accotement ; d'où une projection de boue, de cailloux sur la chaussée.

Pour supprimer cet inconvénient l'entreprise PAPREC a décidé de prendre à sa charge et avec notre accord le renforcement en dur des côtés de la chaussée.

Les devis sont demandés et sont à l'étude avant réalisation.

Commission de suivi du site :

- A la demande du Maire et du conseiller général une réunion extraordinaire se déroulera début mai sous l'autorité du Sous Préfet.
But : faire le point de ce qui a été fait et établir un nouveau plan d'action
- Le Maire demande que l'entreprise Biogazinvest, propriétaire du système de valorisation, soit présente à cette réunion. En effet, une partie des nuisances olfactives provient des dysfonctionnements de leur installation.
- Depuis le mardi 19 mars 2014, suite à demande de la commission, une équipe de gardiens est présente sur le site. Elle se relaie 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pour assurer la surveillance du site.
- A La Chapelle sur Oreuse le 21 mars 2014
Le Maire Moïse Goureau